

École Française de Luanda

Compte-rendu

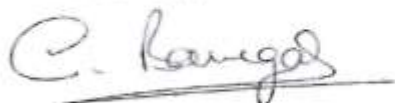
Objet	Conseil d'Administration
Date	22/03/2018 – 17h30
Local	Lycée ABB BCD
Participants	Carla BANEGAS, Vladimir CAPINDISSA, Pierre DUJARDIN, Christine DE DECKER, Marc ECOFFET, Florent SANJUAN.
Invités :	VITTET Sebastien (COCAC), Jean-Michel BLETTERY (Proviseur), GUERINEAU Pascal (Directeur), Yves PIRON (DAF).
Excusés :	Sébastien BARRAL, Osvaldo INGLES DE SOUSA

Item	Description / Conclusion - Action	Remarque
1	PROJETS PEDAGOGIQUES	
1.1	Sortie des secondes à Barra do Kwanza : si voyage annulé, cette sortie pourrait être remplacée par une journée à Kissama pour une visite du parc. Sortie de cohésion avec les élèves pour aborder différents sujets dont le harcèlement. La prise en charge (Bus 168 000 AOA + entrées) se chiffre à 162 000 Kwanzas à payer à l'entrée. Les accompagnateurs pourraient aussi être des parents d'élèves. Visite prévue le 07/04. VOTE: 5 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTIONS	
1.2	Projet primaire chorégraphié CM1 et CP qui souhaitent la présence d'intervenants "danse" pour un montant de 200 000 AOA dans le cadre de la fête d'école de fin d'année. Les intervenants pourraient faire partie des animateurs potentiels pour le périscolaire. VOTE: 5 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTIONS	
1.3	Création d'un jardin potager et fleuri, pour un montant de 750 000 AOA. Voir avec les enseignants pour développer des partenariats. VOTE: 5 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTIONS	
2	ADMISSIONS	
	M. Le Proviseur rappelle son attachement à accueillir tous les enfants français au sein de l'établissement, le critère d'âge ne devant pas être un frein à la scolarisation des enfants français. Pour les PS, les critères d'admission d'âge n'ont pas changé : il faut avoir 3 ans révolus au jour de la rentrée scolaire. Les membres du CA ont relevé sur le site internet de l'Etablissement scolaire certaines imprécisions concernant les modalités générales d'inscription. Il a notamment été demandé à la Direction de préciser que les conditions d'âge s'appliquaient à tous les enfants sans distinction de nationalité et que les cas dérogatoires (enfants français qui auront 3 ans entre le 1er septembre et 31	

	<p>Décembre) seront étudiés en commission et dans la limite des places disponibles.</p> <p>Il est rappelé que le taux de scolarisation des enfants français est imprévisible et change chaque année. Un échange de lettres entre l'Etablissement scolaire et certaines entreprises, concernant les arrivées/départs aura lieu bien en amont. Une réflexion à long terme sur le développement de l'école doit être menée pour prendre en compte la création de nouvelles structures pédagogiques sur Luanda.</p> <p>Les parents ayant déjà leurs enfants scolarisés dans l'Etablissement sont soucieux de voir leurs enfants plus jeunes également inscrits pour leur éviter d'avoir des enfants dans plusieurs écoles.</p> <p>Rappel de la politique des langues au sein de l'établissement : les dernières évaluations montrent des résultats globalement supérieurs de l'école de Luanda par rapport à la zone Afrique australe. L'enseignement est en français et uniquement en Français, 1 heure de portugais en maternelle par semaine. Le renforcement des langues par l'apprentissage de l'anglais peut être une piste intéressante.</p>	<p>18h30 Arrivée de M. Marc ECOFFET</p>
<p>3</p>	<p>LOGEMENTS</p>	
	<p>Rappel des 2 dernières réunions avec les représentants des personnels enseignants résidents relatant le principe du paiement des loyers en euros et sur la base du décret de 2002 qui les régit, de même que la volonté du CA de parvenir à l'équilibre budgétaire afin que le coût des logements ne soit plus une charge pour l'Etablissement scolaire.</p> <p>Discussions autour de la contreproposition formulée par les enseignants résidents. Celle-ci prendrait en compte des pondérations solidaires selon le type de logement occupé et sa surface, avec un paiement en kwanzas, sur la base du coût total des logements dont l'Etablissement est le bailleur. L'équilibre budgétaire serait atteint.</p> <p>Le CA a débattu sur l'objectif d'équilibre budgétaire à atteindre, le rôle de l'Etablissement en matière d'accueil de ses personnels et la participation des enseignants en euros conformément à leur statut et textes qui les régissent.</p> <p>Les membres du CA, à titre d'essai et pour une durée d'une année scolaire à compter du 1er septembre 2018, valident le principe d'un paiement des loyers en kwanzas, sous réserve que l'équilibre budgétaire soit bien atteint. En cas de désaccord lors de l'exécution ou de non atteinte de l'équilibre budgétaire le décret de 2002 sera appliqué.</p> <p>La direction proposera ainsi le tableau final reprenant la répartition par appartement et le cout de chaque logement en prenant en compte, autant que faire ce peut, les propositions des professeurs.</p> <p>VOTE: 4 POUR – 2 CONTRE – 0 ABSTENTIONS</p> <p>L'Etablissement scolaire négocie actuellement avec la société ESI les tarifs de l'immeuble de Miramar, et sans référence au dollar. Une visite d'appartements à Alvalade aura lieu vendredi 23 mars afin d'envisager des solutions d'hébergement moins onéreuses.</p>	
<p>4</p>	<p>SITUATION FINANCIERE / SALAIRES</p>	
	<p>Rappel du bilan 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diminution des recettes tirées des frais d'écolage due à la baisse du nombre d'élèves pris en charge par les entreprises et à celle des effectifs en cours d'année. La perte totale avoisine les 845 000 € dont une partie est également dûe à la variation du taux de change Euros/Dollars. - Augmentation très forte des salaires des résidents en kwanzas et forte augmentation des salaires des personnels résidents. <p>Le prochain trimestre de l'année 2018 sera facturé à un taux à 265 Kwanzas.</p>	<p>19H30 Départ de M. Florent SANJUAN</p>

	<p>Concernant les salaires des personnels locaux :</p> <p>Pour les enseignants en charge d'une classe, une prime mensuelle de 10% du salaire sera versée. Ne sont pas concernés par cette prime les enseignants surnuméraires, le personnel bibliothèque et les enseignants du FLESCO.</p> <p>Pour les non-enseignants : doublement de la prime transport.</p> <p>Pour les administratifs : pas de modification de la grille salariale.</p> <p>Ces mesures seront mises en place à compter du 1^{er} avril 2018.</p> <p>VOTE: 5 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTIONS</p>	
5	CONTRAT	
	<p><u>Contrat Générateur</u></p> <p>Résiliation des contrats avec les sociétés Jembas et NOVA SRMIA au profit d'un contrat unique pour les 3 générateurs (Mondlane et Lycée) pour un montant mensuel de 149 998.86 AOA + achat de matériel annuel de 740 990.79 AOA avec la société NEW VOLTAGE.</p> <p>VOTE: 5 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTIONS</p>	
6	FRAIS DE SCOLARITE 2018/2019	
	Seront examinés lors de la prochaine réunion, la semaine prochaine selon disponibilité des membres.	
	Fin de séance le 22.03.2018 – 20h25	
	Prochaine réunion, CA le Jeudi 05 Avril à 17h30	

La Présidente



Le Secrétaire

